

# **PROCES VERBAL**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 5 JUILLET 2024, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Sainte-Vertu à dix-neuf heures trente, sous la présidence de M. Christophe CHEYSSON maire.

Etaient présents : Mrs. Maurice TILLIEN 2eme adjoint, Edward DESCAMPS, Claude PARISOT, Johan LABOSSE

Absents excusés : Mme Joëlle DOLLÉ (pouvoir à M. Claude PARISOT), Johan Labosse (pouvoir à M. Edward DESCAMPS)

Secrétaire de séance : M. Edward DESCAMPS

*Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer*



Le dernier procès-verbal est approuvé à l'unanimité

### **2024 17 : PARC EOLIEN CHAMPS DENDOBRUM**

Monsieur le Maire **PRESENTE** au conseil Municipal le document de la cour administrative d'appel de Lyon en rapport avec le projet éolien Champs Dendobrium.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du document,

**CONSIDERANT** la décision de la cour d'appel administrative de Lyon N °23LY 01955 du 16 mai 2024 rejetant la requête de l'association EPPS ainsi que des communes de Sainte vertu et Molay en vue d'obtenir l'annulation de l'autorisation préfectorale du projet éolien Champs Dendobrium ( SOLVEO) sur les communes de Sainte-Vertu et Poilly sur Serein ( autorisation du 14 février 2023 PREF – SAPPPIE-BE-2023-030.

**CONSIDERANT** que la cour administrative d'appel a inexactement qualifié les faits dans sa décision et commis une erreur de droit en estimant que le projet ne porterait aucune atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L 511-1 du code de l'environnement, en matière notamment de paysage et de protection de l'environnement, alors que ce projet porterait un tort irréversible à la richesse patrimoniale de plusieurs communes situées dans la vallée du Serein dont celle de Sainte –Vertu,

**CONSIDERANT** l'impact visuel du projet sur les abords de la place de l'Eglise de Sainte Vertu et les co-visibilités depuis plusieurs sites du village, notamment depuis l'église classée ;

**DECIDE** de se pourvoir en Conseil d'état en vue d'obtenir l'annulation de la décision de la CAA de Lyon ;

**CHARGE** Me DENIS de la BURGADE, 85 rue de la victoire 75009 Paris, de présenter ce pourvoi au nom de la commune

### **2024 18 SIAEP ADHESION SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ANNAY-SEREIN MOLAY**

Monsieur le Maire **INFORME** la Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibéré à nouveau pour confirmer l'adhésion de Sainte Vertu à la SIAEP ANNAY MOLAY

Vu la réunion de travail du 16 décembre 2022 en Sous-Préfecture d'Avallon exposant la demande des communes de Sainte-Vertu, d'Aigremont et de Lichères-Près-Aigremont d'adhérer au SIAEP Annay-Môlay, appuyée par Mme la Sous-Préfète Naïma RAMALINGOM ;

Vu la délibération 20230101 en date du 27 janvier 2023 concernant la demande d'intégration au SIAEP Annay-Môlay votée à l'unanimité par le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal **VOTE** à l'unanimité pour confirmer l'adhésion au SIAEP Annay-Môlay

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette adhésion

### **Discussions sur le projet du 15 Grande rue**

Débat animé et fertile au sujet de la maison située au 15 Grande rue et appartenant à la Commune. Le maire souhaite que les aménagements à venir, quels qu'ils soient, représentent un projet pour le village. Quel que soit la destination de ce bâtiment, il devra représenter un plus pour le village et s'inscrire dans le projet de rénovation de la place de l'église, le bâtiment étant en vis à vis de l'église et représentant une barrière naturelle de protection pour la place.

Diverses destinations sont évoquées, de la halle publique (destinée à recevoir évènements, marchés ou expositions), à des logements orientés vers les personnes âgées.

Il est choisi unanimement de constituer un groupe de réflexion pour décider du ou des projets à construire puis à estimer financièrement. Ce groupe sera idéalement constitué de membres du conseil municipal et de Vertugadins désireux d'apporter leur contribution. Un appel à participation sera présenté dans les semaines à venir.

Séance levée à 21 h 38

Maire  
Christophe Cheysson

Secrétaire de Séance  
Edward Descamps

